

# ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER POUR PERSONNE PHYSIQUE

Organisateur : Associations **APEL et OGECEcole Saint Joseph, 2 rue des Ecoles, 85200 PISSOTTE**  
se déroulant **le Dimanche 13 Octobre 2024 à Pissotte.**

Je soussigné(e),

Nom : .....Prénom : .....  
Né(e) le ..... à  
Département : ..... Ville : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... Email : .....  
Titulaire de la pièce d'identité N° .....  
Délivrée le ..... par .....  
N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

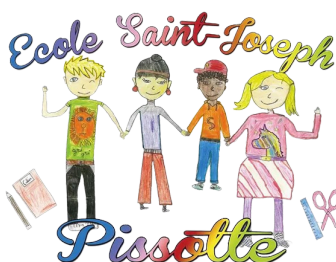
Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de l'école St Joseph pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mètres

**Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre de la Mairie de Pissotte.**

**MERCI DE LAISSER LES LIEUX PROPRES ET D'ÉVACUER VOS DÉCHETS LORS DE VOTRE DÉPART.**



# REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE PISSOTTE

Art 1 : Le prix de l'emplacement est fixé :

Pour les particuliers à : - 3,5€ le ml (inscription sur réservation)  
- 5€ le ml (inscription sur place)

Pour les professionnels à un forfait minimum obligatoire de 10m = 80€.  
Le mètre supplémentaire est à 5€.

Art 2 : Le métrage facturé sera fonction du véhicule utilisé (forfait), puis au mètre supplémentaire.

- Voiture = 5 mètres minimum = 17€  
- Fourgon = 8 mètres minimum = 28€  
- Remorque en plus = 3 mètres = 10€

Art 3 : Les inscriptions seront enregistrées selon leur ordre de réception.

Art 4 : Le placement n'est pas libre, pour des raisons évidentes de sécurité, il est exclusivement réalisé par les organisateurs.

Art 5 : Les emplacements seront attribués de 5h00 à 8h00.

Art 6 : Les inscriptions le jour-même se feront en fonction des places restantes à partir de 7h30.

Art 7 : Il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toute nature et tous produits illicites.

Art 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations.

Art 9 : Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

Art 10 : L'inscription à ce vide grenier vaut acceptation de ce règlement.

Art 11 : Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.

Signature :

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Votre inscription sera effective à partir du moment où nous aurons reçu avant le Vendredi 11  
Octobre 2024 :

- Votre demande d'inscription
- Attestation ci-jointe complétée et signée
- Une copie de votre pièce d'identité recto-verso
- Le règlement du vide-grenier signé
- Votre règlement

Adressés à :

**Ecole Saint Joseph, 2 RUE DES ECOLES, 85200 PISSOTTE**